N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État Ponctualité	précédent ¹ Contenu	État Ponctualité	actuel Contenu	Observations	Remarques de la CPC
1. Ob	bligations de mis	se en œuvre							
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	L	C	С	C	Reçu 17.03.17	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	L	C	L	C	Reçu 03.04.17	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	L	С	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse à la lettre de commentaires	
2. Sta	andards de gesti	ion							
		Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²		С	С	С	С	Source - IOTC-2016-CoC13-IR22: Loi de la République nº 8550, Code de la pêche des Philippines 1998 amendé RA 10654, promulgué le 22/09/2015, Section 32, tous les navires pêchant en eaux lointaines doivent respecter les mesures de conservation et de gestion des ORGP lorsqu'ils conduisent des opérations de pêche.	
		Marquage des navires ²		С	С	С	С		
		Marquage des engins ²		С	С	С	С		
		Marquage des DCP	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS actif en 2016.	
2.1.	Rés. 15/04	Fiches de pêche à bord ²		С	С	С	С	Source - IOTC-2016-CoC13-IR22: Loi de la République nº 8550, Code de la pêche des Philippines 1998 amendé RA 10654, promulgué le 22/09/2015, Section 32, tous les navires pêchant en eaux lointaines doivent respecter les mesures de conservation et de gestion des ORGP lorsqu'ils conduisent des opérations de pêche.	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	Depuis 15.02.2014	С	С	С	С	Dernière mise à jour: 02.02.16	
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	N/C	N/C	L	P/C	A 55 navires sur le Registre des navires autorisés et 2 avec des	

 $^{^{1}}$ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
11	Source	informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		de la CPC
								numéros OMI. 53 nº OMI de navires non fournis.	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	С	C	С	С	Dernière mise à jour: 02.02.16	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	С	C	С	С	Source - IOTC-2016-CoC13-IR22: Loi de la République nº 8550, Code de la pêche des Philippines 1998 amendé RA 10654, promulgué le 22/09/2015, Section 32, tous les navires pêchant en eaux lointaines doivent respecter les mesures de conservation et de gestion des ORGP lorsqu'ils conduisent des opérations de pêche. Source IOTC-2016-CoC13-CQ22: L'utilisation des grands filets dérivants en haute mer n'est pas interdite.	
		Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.4.	Rés. 15/08	Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS actif en 2016	
2.5.	Rés. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			N/A	N/A	Aucun PS actif en 2016, source IOTC-2017-CoC14-IR21	
2.6.	Rés. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			N/A	N/A	Aucun navire actif en 2016, source IOTC-2017-CoC14-IR21	
2.7.	Rés. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			N/A	N/A	La réduction des captures ne s'applique pas à PHL.	
2.8.	Rés. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des donnés de capturés.	17.03.2017			С	С	Reçu 17.03.17, source IOTC-2017-CoC14-IR21.	
3. D	éclarations con	cernant les navires							
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	С	С	С	C	Rapport NUL: Aucun navire actif en 2016, source IOTC-2017- CoC14-IR21.	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	Les Philippines n'ont pas soumis de plan de développement des flottes car elles n'ont pas l'intention d'augmenter le nombre de ses navires autorisés	
		Capacité de référence	I	1		1			ı
3.3.	Rés. 15/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	С	С	С	С		

N°	S	If	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Ohaansatiana	Remarques de la CPC
N°	Source	Informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	
		Liste des navires³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO and ALB.	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	С	P/C	С	P/C	Dernière mise à jour 24.11.16; Informations pas fournies aux normes CTOI; manque : port d'opération, N° OMI	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire <24m dans le RAV.	
3.6.		Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.7.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
3.8.	1	Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. S	ystème de survei	illance des navires							
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	С	C	С	C	Source - IOTC-2013-SC16-NR22: SSN adopté 19.10.2009. Source – IOTC-2015-SC18-NR22: établit au titre de la Circulaire administrative n°252	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	С	C	С	С	Reçu: 01.06.16	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/A	N/A	SSN adopté en 2009, couverture > 50%	
5. St	tatistiques obliga	atoires – CPC État du pavillon							
		Captures nominales • Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		Pecneries cotieres		N/A	N/A			Aucun senneur opérant dans la	
5.1.		Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	zone CTOI en 2015	
		LL - Provisoires	30.06	С	С	N/A	N/A	Reçu: 02-06-2016. Rapport NUL,	
		• LL - Finales	30.12	С	С	N/A	N/A	aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015.	
		Prises et effort							
	Rés. 15/02	Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
5.2.	& Rés 15/05	Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI en 2015	
		LL - Provisoires	30.06	С	С	N/A	N/A	Reçu: 02-06-2016. Rapport NUL,	
		• LL - Finales	30.12	С	С	N/A	N/A	aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015.	
		Fréquences de tailles						,	
		Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
5.3.		Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI en 2015	
		• LL - Provisoires	30.06	С	P/C	N/A	N/A	Reçu: 02-06-2016. Rapport NUL,	

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
1	Source	informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		de la CPC
		• LL - Finales	30.12	С	P/C	N/A	N/A	aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015.	
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							_
5.4.		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire sur le RAV	
3.1.		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	et aucun senneur actif en 2015	
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	or added bottless actives at 2010	
6. M	lise en place de l Jespèces hors du	mesures d'atténuation et prises accessoires mandat de la CTOI							
u	especes nors un	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	С	P/C	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	С	P/C	N/A	N/A	Reçu: 02-06-2016. Rapport NUL, aucun navire opérant dans la zone	
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/A	N/A	CTOI en 2015	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins- renards de la famille des <i>Alopiidæ</i>	Depuis 07.07.2010	С	С	С	С	Source - IOTC-2016-CoC13-IR22: Loi de la République nº 8550,	
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis 14.08.2013	C	C	C	C	Code de la pêche des Philippines 1998 amendé RA 10654, promulgué le 22/09/2015, Section 32, tous les navires pêchant en eaux lointaines doivent respecter les mesures de conservation et de gestion des ORGP lorsqu'ils conduisent des opérations de pêche.	
6.4.		Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	P/C	P/C	N/A	N/A	Source - IOTC-2016-CoC13-IR22:	
6.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	С	С	N/A	N/A	Loi de la République nº 8550, Code de la pêche des Philippines 1998 amendé RA 10654, promulgué le 22/09/2015, Section 32, tous les navires pêchant en eaux lointaines doivent respecter les mesures de conservation et de gestion des ORGP lorsqu'ils conduisent des opérations de pêche. Aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015 Aucune information reçue sur l'état de mise en œuvre des directives de la FAO	
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone CTOI en 2015	
6.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	C	C	N/A	N/A	Source - Source: IOTC-2015-	

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
11	Source	informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Obsci vations	de la CPC
6.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	С	С	N/A	N/A	SC18-NR22: Utilisation de tori lines et de lests. Aucun palangrier n'a pêché au sud des 25°S, Aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015	
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	C	С	N/A	N/A	Aucun LL, PS, GN, BB opérant dans la zone CTOI en 2015	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS actif en 2015	
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins- baleines	30.06 (Tous engins)	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun LL, PS, GN, BB opérant dans la zone CTOI en 2015	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS actif en 2015	
7. N	avires illicites no	on déclarés, non réglementés (INN)							
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	С	С	С	C	Aucun navire figurant sur la liste INN de la CTOI 2016.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	С	С	С	С	Aucun ressortissant à bord de navires figurant sur la liste INN de la CTOI en2016.	
8. T	ransbordements					-			
8.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Reçu 16.06.14. Philippine se sont retirées du PRO le 8 janvier 2015 (Email reçu 08.01.15).	
8.2.	Rés. 14/06	Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	С	С	N/A	N/A	Aucun LL opérant dans la zone CTOI en 2016.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire transporteur.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO.	
8.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9. O	bservateurs		1						
9.1.		Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	N/C	N/C	N/A	N/A		
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (≥24m)²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun LL, PS, GN, BB opérant	
9.3.	Rés. 11/04	• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	dans la zone CTOI en 2015.	
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la	N/C	N/C	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques	
111	Source	informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	de la CPC	
			marée							
10. Pi	10. Programme de document statistique									
10.1.		Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	Source IOTC-2017-CoC14-CQ22:		
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A	n'importe pas de BET.		
10.3.	Rés. 01/06	Rapport annuel ²	17.03.2017	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire opérant dans la zone CTOI en 2015.		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	С	С	С	С	Dernière mise à jour 25.02.17		
11. In	11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
11.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A			
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A			
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A			
11.5.	Rés. 16/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A			
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	N/A	N/A	N/A	N/A			
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	N/A	N/A	N/A	N/A			
12. M	lesures relatives	aux marchés								
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	17.03.2017	С	С	С	P/C	A indiqué aucun débarquement dans les ports, Aucune information fournie pour transbordements et importations, source IOTC-2017- CoC14-IR21		

Commentaires sur le niveau d'application par les Philippines des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par les Philippines en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par les Philippines des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Philippines par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

- N'a pas fourni toutes les informations obligatoires, aux normes de la CTOI, sur la Liste des navires autorisés de 24 mètres de longueur hors-tout ou plus, fournit le TJB au lieu du TB, comme requis par la Résolution 14/04.
- N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries palangrières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
- N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas mis en œuvre de programme d'observateurs, aucun déploiement, comme requis par la Résolution 11/04.
- N'a pas mis en œuvre de programme d'observateurs, aucune couverture en mer des navires > 24 m par les observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.
- N'a pas soumis de rapport d'observateur, comme requis par la Résolution 11/04.
- N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la Commission.
- N'a pas fourni le numéro OMI des navires éligibles, comme requis par la Résolution 15/04.
- N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en œuvre des Directives de la FAO visant à réduire la mortalité des tortues marines, comme requis par la Résolution 12/04.
- N'a pas fourni ses données sur les interactions avec les requins baleines, comme requis par la Résolution 13/05.
- N'a pas fourni le rapport annuel obligatoire sur le programme de document statistique, comme requis par la Résolution 01/06.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue des Philippines.

<u>Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Philippines des mesures de</u> conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par les Philippines en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 des Philippines, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la Commission.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré de numéro OMI pour les navires éligibles, comme requis par la Résolution 15/04.	P/C	N/C
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la Liste des navires autorisés de 24m LHT ou plus, manquent le n° OMI et le port d'opérations, comme requis par la Résolution 15/04.	P/C	P/C
Questions de conformité non répétées		
• N'a pas fourni le rapport national scientifique comme requis par le CS.	N/C	C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les importations, débarquements et transbordements de produits des thons et espèces apparentées au port aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 10/10	P/C	С